

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Comité syndical du 4 juin 2015

DELIBERATION N° 15-011

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)



Le quatre juin deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, élu ce jour par le présent Comité syndical.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Arnaud BAZIN	Président du Conseil départemental du Val d'Oise
28 MAI 2015	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Pierre-Edouard EON	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
26 JUIN 2015	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
Acte rendu exécutoire :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France
26 JUIN 2015	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
Publication ou notification :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
26 JUIN 2015	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Secrétaire de séance :	M. Arnaud BAZIN	

Le Comité syndical,

Vu l'article 22-1-5 du code des marchés publics,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A 15 - 060 - SRCT portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique en date du 4 juin 2015,

Vu le rapport n° 15-011,

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres titulaires de la CAO, de :

- Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Serge KASZLUK, M. Jean-Marie PIERRAT, M. Armand DEDIEU

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres suppléants de la CAO, de :

- Mme Djida TECHTACH, M. Jean-Louis DELANNOY, Mme Christiane AKNOUCHE, M. Pierre BARROS

CONSIDERANT la proposition du Président de désigner M. Pierre BEMELS pour le représenter,

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits : 14 représentant 95 voix.
- Votants : 14 délégués représentant 95 voix.
- Suffrages exprimés : 95 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 95 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

APPROUVE

- la désignation de quatre membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Mme Marie-Christine CAVECCHI
 - M. Serge KASZLUK
 - M. Jean-Marie PIERRAT
 - M. Armand DEDIEU
- la désignation de quatre membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Mme Djida TECHTACH
 - M. Jean-Louis DELANNOY
 - Mme Christiane AKNOUCHE
 - M. Pierre BARROS

DIT que le représentant du Président du syndicat au sein de la CAO est :

- M. Pierre BEMELS

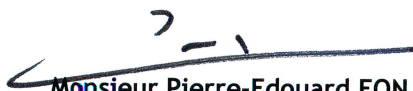
DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert

Val d'Oise Numérique


Monsieur Pierre-Edouard EON

